

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° 20211130-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Éric BOUCOURT, Régine BEAL, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**MODIFICATION DES STATUTS N°5 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

38

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

13

Total votants :

51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20180920-10 du 20 septembre 2018 approuvant la convention territoriale d'Education aux arts et à la culture dont l'axe prioritaire n° 4 : impulser la mise en réseau des lieux de lecture publique du territoire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19-02242 en date du 18 décembre 2019 fixant les derniers statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Considérant que les compétences exercées à titre optionnel au 28 décembre 2019, date de publication de la loi susvisée, continuent d'être exercées à titre supplémentaire ;

Considérant ainsi qu'il ne subsiste que deux catégories de compétences : les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires ;

Considérant qu'à l'issue de cette révision statutaire dans le cadre de laquelle les Communes disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer, qu'en l'absence de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable et qu'un arrêté préfectoral entérinera ces modifications ;

Considérant qu'il convient de respecter le principe de spécialité qui commande la régularité de l'intervention de la Communauté de communes, et qu'il semble opportun de mettre à jour les statuts afin de faire coïncider la pratique quotidienne des compétences et l'évolution de l'activité de la Communauté de communes aux textes en vigueur ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer le périmètre d'action du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'y intégrer la Commune de CHARNAT ;

Considérant le choix de création d'un réseau intercommunal de lecture publique.

Ayant entendu le projet de statuts présenté par le Président ;

Il est proposé une modification n° 5 des statuts de Thiers Dore et Montagne (TDM).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de statuts présenté et annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment de la soumettre à l'approbation des Communes membres de la Communauté de Communes « Thiers Dore et Montagne ».

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 38

Représentés : 13

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

